

# PROCESSUS DE PRODUCTION DE L'INFORMATION

## I- Conseils de rédaction

UniverSciences.com est un média quotidien en ligne qui tient ses conseils de rédaction hebdomadaires au cours desquels toute l'équipe éditoriale se rassemble pour discuter, identifier et planifier les sujets à traiter.

Ces réunions se déroulent comme suit :

- Faire le bilan de la semaine écoulée sur ce qui a bien fonctionné et sur les points d'amélioration ;
- Identification des sujets de reportages par les reporters à la rédaction en chef ;
- Étude et validation des propositions des sujets par le rédacteur en chef
- Proposer des idées de reportages lors des réunions de rédaction ;

### I-a) Reporters

Les reporters sont les journalistes sur le terrain.

Leur responsabilité est de :

- Rechercher, enquêter et rédiger des articles sur divers sujets les sujets validés en amont ;
- Effectuer des interviews, collecter des informations et vérifier les faits ;
- Travailler en étroite collaboration avec le rédacteur en chef pour peaufiner leurs articles.

### I-b) Direction des Programmes

- Assure la conception, la planification et le suivi des projets éditoriaux. Il coordonne les activités avec l'équipe et les partenaires, identifie des opportunités de développement et veille à l'impact des programmes sur le public.
- Élabore et coordonne les programmes et projets (formations, ateliers, productions spéciales, campagnes de sensibilisation, etc.) ;
- Assure la planification et le suivi des activités en lien avec l'équipe rédactionnelle et les partenaires ;
- Identifie les opportunités de collaboration et de financement pour le développement des programmes ;
- Évalue l'impact des projets et propose des améliorations ;
- Produit des rapports d'activités et contribue à la visibilité des initiatives du média.

### I-c) Rédaction en chef

Le rédacteur en chef est chargé de la gestion quotidienne de la rédaction. Ses tâches comprennent :

- Superviser la production de contenu, du choix des sujets à la publication ;
- Coordonner le travail des reporters et des autres membres de l'équipe ;
- Assurer la correction et la cohérence des contenus à publier ;
- Envoyer les contenus à publier à la direction de publication.
- Aider à identifier et obtenir des personnes ressources

#### **I-d) Direction de publication**

Le directeur de publication est le responsable légal et administratif de la rédaction.

Ses principales responsabilités sont :

- Publier et assurer la conformité des contenus à publier ;
- S'assurer du respect de la ligne éditoriale du média.
- Définir la vision et les grandes orientations stratégiques du média ;
- Veiller au respect de la ligne éditoriale et des normes éthiques et déontologiques ;
- Représenter le média auprès des institutions, partenaires et instances de régulation ;
- Endosser la responsabilité juridique des publications ;
- Superviser et appuyer le travail du Rédacteur en chef et des autres responsables.

### **II- Utilisation éthique et sécurisée des données**

#### **a- Confidentialité :**

Respecter strictement la confidentialité des sources, surtout si elles demandent l'anonymat. Les données personnelles ne doivent pas être partagées sans consentement explicite.

#### **b- Consentement éclairé :**

Obtenir le consentement des sources avant de collecter et d'utiliser leurs données personnelles. Informer clairement sur la manière dont les informations seront utilisées.

#### **c- Stockage sécurisé :**

Stocker les données personnelles des sources dans des systèmes sécurisés pour empêcher tout accès non autorisé.

#### **d- Transparence :**

Être transparent avec les sources sur l'utilisation de leurs données et les risques potentiels. Expliquer comment les informations seront utilisées dans les publications.

#### **e- Accès limité :**

Restreindre l'accès aux données personnelles des sources aux seules personnes nécessaires au sein du média.

Former et informer le personnel sur l'importance de la confidentialité des sources.

#### **f- Conformité légale :**

Respecter toutes les lois et réglementations en matière de protection des données en République de Guinée.

#### **g- Traitement éthique :**

Respecter les principes éthiques du journalisme, y compris l'intégrité et la responsabilité envers les sources, pour maintenir la crédibilité et la confiance du public.

### **III- Différences entre les informations issues des faits et des contenus parrainés**

La présente ligne directrice vise à établir des principes clairs et transparents pour la distinction et la gestion des informations issues des faits et des contenus parrainés au sein de notre média. L'objectif est de maintenir l'intégrité éditoriale, de garantir la confiance du public et de respecter les normes éthiques et légales.

Notre média garantit une séparation claire entre les articles de faits, les opinions, et les contenus provenant d'organismes externes non journalistiques. Les nouvelles doivent être factuelles et objectives basées sur des faits, tandis que les opinions reflètent le point de vue de leurs auteurs. Chaque article d'opinion sera clairement identifié comme tel, par un étiquetage spécifique. De même, les contenus fournis par des entités externes (ONG, entreprises, institutions) seront explicitement signalés pour indiquer qu'ils ne proviennent pas de notre rédaction.

Étiquetage 1 : « *Ce contenu n'engage pas notre rédaction, il a été proposé par : (.....) »*

Étiquetage 2 : « *Ceci est un contenu publicitaire : (...) »*

Étiquetage 3 : « *Ce contenu est publiereportage : (...) »*

#### **a- Les Faits**

**Objectivité et Précision :** Toutes les informations doivent être rapportées de manière objective, sans biais ni influence extérieure. Les faits doivent être présentés de manière exacte, complète et équilibrée.

**Vérification des faits :** Les journalistes doivent vérifier rigoureusement toutes les informations avant publication. Cela inclut la consultation de sources multiples et crédibles.

**Transparence des Sources :** Les sources d'information doivent être clairement identifiées et citées, sauf dans les cas où l'anonymat est nécessaire pour protéger la source.

**Indépendance éditoriale :** Le contenu éditorial doit être produit indépendamment de toute influence commerciale ou politique. Les décisions éditoriales doivent être prises en fonction de l'intérêt public et de la valeur journalistique des informations.

#### **b- Les Contenus parrainés :**

Les contenus parrainés sont des articles, vidéos ou autres formats créés en collaboration avec des annonceurs pour promouvoir des produits, services ou marques. Ces contenus doivent être clairement identifiés comme étant sponsorisés par des mentions telles que "**contenu sponsorisé**", "**en partenariat avec**" ou "**sponsorisé par**".

**Séparation des contenus :** Les contenus parrainés doivent être distincts des informations éditoriales. Cette séparation doit être visible et compréhensible pour le public afin d'éviter toute confusion.

**Respect des normes éditoriales :** Même si les contenus parrainés sont de nature promotionnelle, ils doivent respecter les normes éditoriales de qualité et de véracité du média. Toute information présentée doit être vérifiable et honnête.

**Consentement et clarté :** Les annonceurs doivent donner leur consentement pour toute collaboration. Les termes de la collaboration, y compris les objectifs et les attentes, doivent être clairement définis.

**Transparence sur les partenariats :** Les partenariats avec les annonceurs doivent être transparents.

Toutefois, si le contenu proposé par une tierce personne ou organisme porte atteinte à l'intégrité morale d'autrui, ou a un caractère diffamatoire, ou n'est pas en rapport avec notre charte éditoriale, la rédaction se réserve le droit de ne pas le diffuser.

Ce mécanisme vise à assurer la transparence et à éviter toute confusion chez nos lecteurs entre information et promotion ou opinion.

#### **IV- Application et Politique de Surveillance**

Tous les articles d'opinion, éditoriaux et commentaires publiés sur notre média doivent respecter les principes de respect et de responsabilité. Nous interdisons strictement les commentaires diffamatoires, les atteintes à la vie privée, les discours haineux et toute forme de harcèlement. Une politique de modération rigoureuse est appliquée, avec une révision préalable des contenus sensibles lorsque cela est possible. En cas de violation de ces règles, des dispositions de retrait immédiat seront mises en place, avec la possibilité d'un avis ou d'un appel pour les contributeurs concernés. Notre objectif est de garantir un espace de débat ouvert tout en protégeant les droits et la dignité de chacun.

**Formation et Sensibilisation :** Les journalistes et le personnel doivent être formés aux distinctions entre informations factuelles et contenus parrainés. Une sensibilisation continue aux normes éthiques et légales doit être assurée.

**Contrôles :** Des contrôles internes réguliers doivent être réalisés pour s'assurer de la conformité avec cette ligne directrice. Les violations doivent être traitées de manière appropriée.

**Responsabilité :** La direction éditoriale est responsable de l'application de cette ligne directrice. Toute plainte ou préoccupation du public concernant la distinction entre contenu éditorial et sponsorisé doit être prise en compte et traitée avec sérieux.

*Conakry le 18 septembre 2025*

**Alpha Oumar Bagou BARRY**

